

Conseil Municipal de Durtol

Séance du 2 mai 2019

Convocation individuelle a été adressée à chaque membre du conseil municipal le 25 Avril 2019.

Ordre du jour

- Election d'un nouvel adjoint ;
- **Clermont Auvergne Métropole** : Signature de la convention de fonds de concours relative au projet de réaménagement de l'avenue de Clermont ;
- Délibération concernant les travaux d'isolation des bâtiments communaux : Mairie, Poste et Salle du conseil ;
- *Questions diverses.*

Présents : Michel SABRE (Maire), Marie-Jeanne RAYNAL, (Adjoints), Louis-Pierre MOREAU, Valérie SIMON (Conseillers Délégués), Chantal BONABRY, Maria-Manuela BARBAS, François LEONARD, Michèle ORIOL, Jean-Louis CHARLES et Céline VIARD.
Arrivé de M. Damien CHABANAL pour la délibération n°19.

Procurations : Didier BONIN à Michel SABRE
: Yves DAUBIES à Valérie SIMON
: Daniel ELBAZ à Marie-Jeanne RAYNAL
: Agnès SUDRE-CHAZAL à Maria-Manuela BARBAS
: François CARMIER à Louis-Pierre MOREAU

Absents : Damien CHABANAL (délibération 2019-18)
Jérôme CHAMALET, Georgina BROSSIER et Dominique LEONI

Valérie SIMON a été élue Secrétaire de séance.

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT

N°2019-18

VU le Procès-verbal du 5 avril 2014 fixant le nombre d'adjoint à 3 ;

VU la délibération du 25 septembre 2014 du Conseil municipal qui s'est prononcé pour le non maintien de Monsieur Yves DAUBIES dans ses fonctions d'adjoint et son remplacement par madame Géraldine BERTIN ;

VU la démission de madame Géraldine BERTIN de ses mandats d'adjointe au maire et de conseillère municipale à effet du 25 juillet 2018 ;

Il est donc proposé d'élire un nouvel adjoint, qui prendra la place de troisième adjoint dans l'ordre du tableau.

Conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Par ailleurs, le Ministre de l'Intérieur a précisé que « si en cours de mandat il doit être procédé au remplacement d'un seul adjoint, l'élection du nouvel adjoint a lieu selon les dispositions de l'article L.2122-7 précité, qui ne prévoient pas l'obligation de pourvoir un siège d'adjoint devenu vacant par un nouvel adjoint de même sexe ».

Monsieur le Maire demande si il y'a des candidats et propose Monsieur Louis-Pierre MOREAU comme candidat au poste d'adjoint qui aura en charge les travaux communaux (Commission n°3).

L'assemblée procède donc à l'élection du nouvel adjoint au scrutin secret et à la majorité absolue. Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de votants	: 15
Nombre de blancs ou nuls	: 03
Nombre de suffrages exprimés	: 15
La majorité absolue est fixée à	: 08

- Monsieur Louis-Pierre MOREAU : 12
- Bulletins nuls : 3

Monsieur Louis-Pierre MOREAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au 1^{er} tour, est élu Adjoint et sera chargé des travaux communaux (Commission n°3).

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS : FINACEMENT DES TRAVAUX DE L'AVENUE DE CLERMONT

N°2019-19

Par délibération en date du 15 février 2019, le Conseil Métropolitain a adopté le projet de convention fixant le plan de financement prévisionnel de l'opération et les modalités de calcul et de mise en œuvre du fonds de concours pour l'aménagement de l'avenue de Clermont.

Dans le cadre du recensement des projets de travaux de voirie sollicités par les communes sur la période 2017-2019, la commune de Durtol a souhaité que soit réalisée l'opération de réaménagement de l'avenue de Clermont, dont le financement ne peut être couvert par les seuls crédits d'investissement transférés à la Métropole. Il est donc nécessaire de préciser le plan de financement et les modalités d'abondement financier de la commune par le biais d'un fonds de concours.

Le coût prévisionnel des travaux s'établit à 1 110 00 € TTC, alors que les crédits mobilisables par la commune en 2019 au titre de la charge sanctuarisée s'élèvent à 150 000 €.

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-809 du 13 août 2004, les communes ont la capacité de verser un fonds de concours à la Métropole pour compléter le financement d'opérations d'équipement, sans que ce dernier puisse excéder 50% de leur coût TTC, déduction faite des subventions perçues.

Plan de financement	Dépenses TTC	Recettes TTC	Commentaires
Opération globale	1 110 000 €		750 000 € de voirie et 360 000 € de pluvial
		120 000 €	Participation CD 63
		16 000 €	Participation SMTC
		150 000 €	Part Métropole
		185 000 €	Schéma directeur cyclable
		160 267 €	FCTVA
		215 608 €	Financement Métropole pluvial
		177 787 €	Fonds de concours sur voirie
		85 338 €	Fonds de concours sur pluvial
Total	1 110 000 €	1 110 000 €	

L'abondement financier de la commune s'effectue donc par le versement d'un fonds de concours estimé à 263 125 €, décomposé en 177 787 € pour la composante voirie et 85 338 € sur la composante réseau pluvial.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'approuver le plan de financement relatif au projet de réaménagement de l'avenue de Clermont à Durtol,
- d'autoriser le Maire, à signer la convention-type ci-annexée fixant les modalités de cette prise en charge.

Vote : à l'unanimité

TRAVAUX D'ISOLATION PAR L'EXTERIEUR DE LA MAIRIE ET DE LA SALLE DU CONSEIL

N°2019-20

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme de travaux pour la rénovation des bâtiments communaux du plateau administratif, Mairie et bureau de Poste : la solution technique retenue consiste en l'isolation par l'extérieur du bâtiment.

Dans ce cadre il propose aujourd'hui l'amélioration énergétique, l'isolation phonique et la rénovation de la Mairie, avec la réalisation des travaux suivants : isolation par l'extérieur des façades de la Mairie et du bureau de Poste ;

Monsieur le Maire présente les devis, pour l'ensemble des travaux énoncés ci-dessus, d'un montant hors taxe de 88 206.58 € HT pour la mairie.

Montant H.T Devis TECHNABAT Modifiés du 20/03/2019	Montant T.T.C Devis TECHNABAT Modifiés du 20/03/2019	Montant H.T Devis DMH du 19/09/2018	Montant T.T.C Devis DMH du 19/09/2018
<u>Bureau de Poste</u> 22 079,73 €	<u>Bureau de Poste</u> 26 495,68 €	20 550,00 €	24 660,00 €
<u>Mairie</u> 88 206,58 €	<u>Mairie</u> 105 847,90 €	77 200,00 €	92 640,00 €

Il propose de monter un programme de subventions, en demandant les aides suivantes :

- 60 000 € mobilisables sur les années 2019 et 2020, ce fonds de concours ne pourra pas dépasser plus de 50% du montant total des travaux HT, auprès de Clermont Auvergne Métropole dans le cadre du Fonds de soutien Métropolitain.

Le solde sera autofinancé par les fonds propres de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter les devis de l'entreprise TECHNABAT, d'un montant de 88 206,58€ HT pour la réfection et l'isolation de la façade de la Mairie et 22 079,73 € HT pour le bureau de Poste ;
- Sollicite une subvention dans le cadre du Fonds de soutien Métropolitain, à Clermont Auvergne Métropole ;
- Autorise le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vote : à l'unanimité

Questions diverses

1. Question de Damien CHABANAL :

L'ouverture du centre de loisir est-elle toujours à l'ordre du jour ?

Réponse :

Oui il reste à l'entreprise SANTERNE à terminer les travaux électriques, Bureau VERITAS effectuera le contrôle, puis convocation de la Commission de sécurité.

2. Question de Jean-Louis CHARLES :

Le PLU est-il définitif ?

Réponse :

Oui le PLU est terminé suite à son approbation par le Conseil communautaire. Clermont auvergne métropole a reçu un recours gracieux d'un administré.

Séance levée à 21h45